

## Session du 22 novembre 2019

# Délibération

## Soutien aux projets et à l'activité agricole

### Considérant :

- La difficulté, voire l'impossibilité de mener à bien un projet de développement agricole tant individuel que collectif sans se voir bloqué par des contestataires
- Le dénigrement que subit la profession, qui se traduit par des harcèlements à la fois moraux et physiques
- Les efforts réalisés par la profession agricole pour s'adapter aux évolutions réglementaires et aux attentes sociétales, sur le bien-être animal, le développement des énergies renouvelables, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des antibiotiques, l'efficacité de l'utilisation de l'eau...

### Regrette :

- La prise de position quasi systématiquement à charge, le manque d'objectivité et globalement la désinformation véhiculée par certains médias.
- Le préjudice porté ainsi injustement à l'agriculture par des minorités.
- Le manque de réactions des pouvoirs publics pour protéger les agriculteurs et accompagner leurs projets

### Demande :

- Le soutien des collectivités et de l'Etat pour tous les projets respectant la réglementation, à la fois dans leur étude et dans leur mise en œuvre
- Une protection des agriculteurs et de leurs exploitations en condamnant systématiquement les intrusions et les agressions tant verbales que physiques et en inscrivant dans la loi un délit d'entrave spécifique à l'exercice de l'activité agricole.
- Un appui à la profession agricole pour une communication positive valorisant le poids et le rôle positif du secteur agricole en matière d'emplois, d'économie, de biodiversité, de stockage de carbone, de production d'énergies renouvelables.

**La délibération** est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants = 24  
dont :
  - Nombre de voix pour : 23
  - Nombre de voix contre : 1
  - Nombre d'abstentions : 0

Vu pour approbation,  
le

Délibérée et adoptée à Albi,  
le 22 novembre 2019.

Le Président,

